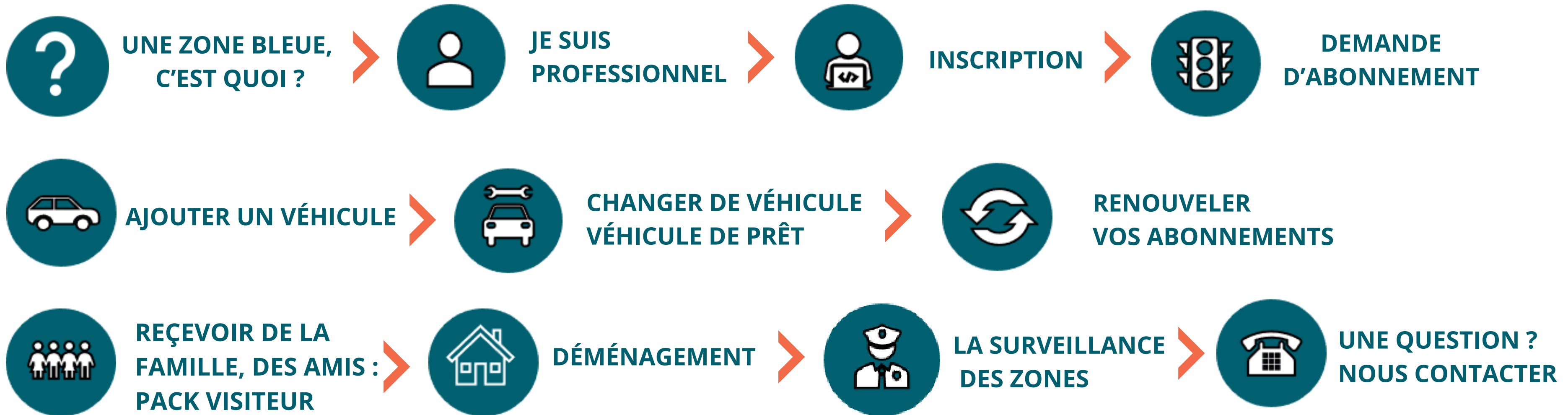


# Stationnement

PROFESSIONNEL

## Zones bleues

# SOMMAIRE





## UNE ZONE BLEUE, C'EST QUOI ?

- Le stationnement y est **gratuit** mais à **durée limitée** (1h30).
- Vous devez apposer sur le tableau de bord, un **disque européen de stationnement** et le régler sur votre heure d'arrivée.
- Le marquage au sol est **bleu**.
- Un panneau de signalisation indique l'entrée et la sortie de chaque zone.
- À Talence, il y a 8 zones bleues (A-B-C-D-E-F-G-H).

L'Hôtel de Ville est en zone bleue G.  
Lors de votre venue n'oubliez pas d'utiliser votre disque bleu.

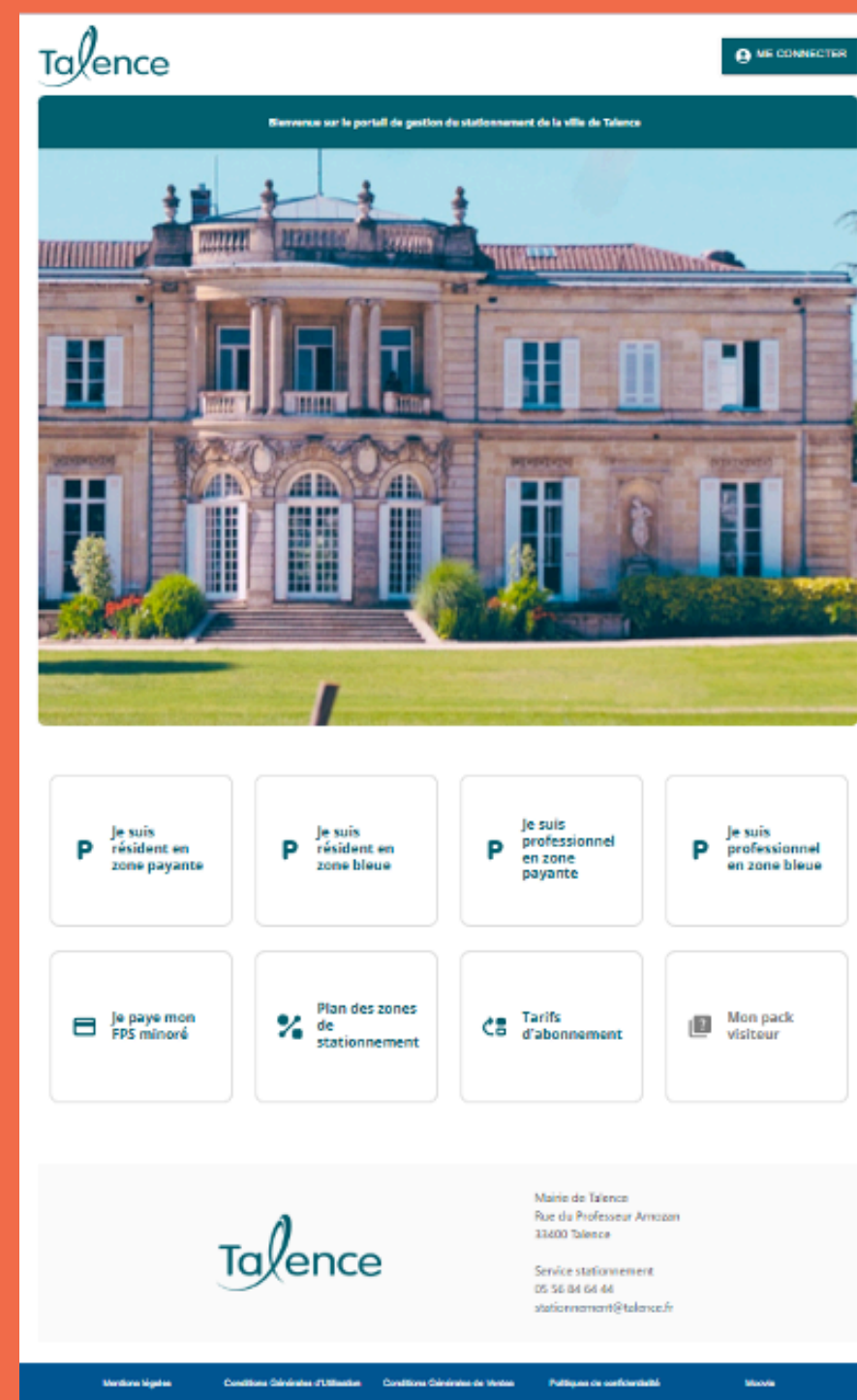
# JE SUIS PROFESSIONNEL

- Le stationnement professionnel permet aux usagers dont le lieu de travail est **domicilié** dans une des zones bleues de stationner sans limitation de durée quotidienne dans leur zone.
- Pour bénéficier de la gratuité, il suffit d'inscrire l'entreprise sur le portail du stationnement et de réaliser les demandes d'abonnement.
- ↪ **L'employeur** doit créer l'espace personnel de l'entreprise pour la gestion des abonnements.
- ↪ Les demandes **complètes** sont soumises à validation sous **3 jours ouvrés**.
- ↪ Les abonnements gratuits sont valables pour une durée de 2 ans.
- ↪ Afin de renouveler les abonnements, l'employeur est alerté par mail, un mois, quinze jours et trois jours avant l'échéance.
- ↪ Dix abonnements maximum sont autorisés par local professionnel déclaré.
- ↪ L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires.

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du code pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanction encourue: 2 ans d'emprisonnement et 30000€ d'amende). Vos données sont collectées par le service stationnement. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés n78-17 du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la ville et du CCAS de Talence par voie électronique ou postale (Mairie de Talence, Rue du Professeur Arnoz BP10035-33401 Talence cedex).

# INSCRIPTION

PORTAIL DE STATIONNEMENT : [TALENCE.E-HABITANTS.COM](https://talence.e-habitants.com)



The screenshot shows the Talence parking portal website. At the top left is the Talence logo, and at the top right is a button labeled "ME CONNECTER". Below the header is a banner image of a large, ornate building. Underneath the banner is a grid of eight service tiles:

- Je suis résident en zone payante
- Je suis résident en zone bleue
- Je suis professionnel en zone payante
- Je suis professionnel en zone bleue
- Je paye mon FPS minoré
- Plan des zones de stationnement
- Tarifs d'abonnement
- Mon pack visiteur

At the bottom of the page, there is contact information for the Talence Municipality and the parking service, including the address, phone number, and email.

Cliquez sur  
"me connecter"

# INSCRIPTION

ATTENTION : UN SEUL COMPTE PAR ENTREPRISE

**Vous avez déjà un compte :**

Renseignez votre identifiant (adresse mail communiquée lors de votre inscription) ainsi que votre mot de passe



The screenshot shows the Talence website's login page. At the top, the Talence logo is displayed. Below it, a navigation bar contains a link for '← Accueil'. The main heading is 'Connexion'. On the left, there is a form titled 'ESPACE PERSONNEL' with two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. A link for 'Mot de passe oublié ?' is located below the password field. A 'SE CONNECTER' button is at the bottom of the form. In the center, the word 'OU' is flanked by vertical lines. To the right, there is a 'CRÉER MON COMPTE' button. At the bottom of the page, the Talence logo is repeated, along with contact information for the 'Mairie de Talence' (Rue du Professeur Arnozan, 33400 Talence) and the 'Service stationnement' (05 56 84 64 44, stationnement@talence.fr). A footer contains links for 'Mentions légales', 'Conditions Générales d'Utilisation', 'Conditions Générales de Ventas', 'Politiques de confidentialité', and 'Mcoovia'.

**Vous n'avez pas encore de compte "créer mon compte"**





# INSCRIPTION

**Vous pouvez retrouver nos tutos vidéos pour vous aider dans vos démarches:**

- Inscription
- Zone bleue
- Zone payante
- Tarif vert
- Pack visiteur
- Changement d'adresse
- Changement de véhicule

En cas d'impossibilité de réaliser vos démarches sur internet, le service stationnement vous accueille sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous sur le site de la Mairie de Talence ([talence.fr](https://www.talence.fr))

Dans l'onglet « Je souhaite » puis « Prendre rendez-vous en ligne »

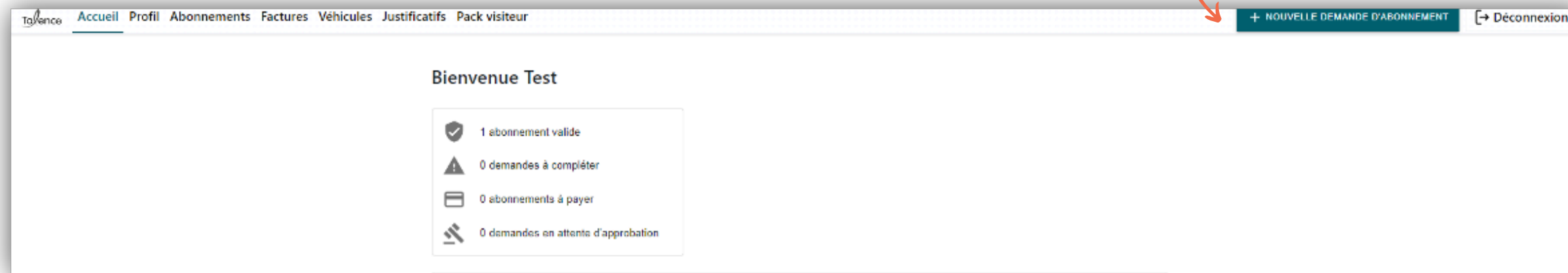
**JE SOUHAITE**



Prendre rendez-vous en ligne

# DEMANDE ABONNEMENT

Dans l'onglet « Accueil » de votre espace personnel : cliquez sur **+ NOUVELLE DEMANDE D'ABONNEMENT**



## Sélectionnez ensuite :

- Mon type d'abonnement (Professionnel zone bleue, tarif vert, CMI) et cliquez sur « continuer »
- Le véhicule que vous souhaitez abonner et cliquez sur « continuer »
- La validité de cet abonnement (ma zone) et cliquez sur « continuer »
- La période de validité (2 ans par défaut) et cliquez sur « continuer »

Téléchargez vos **justificatifs** et confirmez votre demande en acceptant les conditions générales et en cliquant sur « **enregistrer** ».






# DEMANDE ABONNEMENT

## JUSTIFICATIFS POUR LES VÉHICULES DE SOCIÉTÉ

- 🟡 **Justificatif d'activité** (K-BIS ou dernier avis au répertoire SIREN pour les indépendants)
  - 🟠 **Carte grise du véhicule au nom de l'entreprise** (ou du gérant) ou certificat W (maximum 5 par entreprise)
  - 🟡 Justificatif de **domiciliation du local professionnel** (Bail commercial ou facture d'électricité, d'eau ou de gaz)
- 


## JUSTIFICATIFS POUR LES VÉHICULES DES SALARIÉS


- 🟡 Justificatif d'**identité du salarié** (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
  - 🟠 **Carte grise au nom et prénom** du salarié
  - 🟡 **Dernier bulletin de paie** (ou contrat de travail pour une embauche récente)
- 



# DEMANDE ABONNEMENT

## LES DEMANDES DE COMPLÉMENT

- ↳ Lorsque votre **demande est incomplète**, le **service peut vous adresser une demande de complément**. Vous recevrez un mail pour vous indiquer les justificatifs à transmettre.
- ↳ Vous pouvez **fournir les justificatifs en vous connectant à votre espace personnel** dans l'onglet « Accueil » sous la rubrique « Demande à compléter ».

Demande à compléter 

Nouvel abonnement  
Professionnel - zone bleue  11AAA11 Soumise il y a 17 secondes

 ANNULER  COMPLÉTER

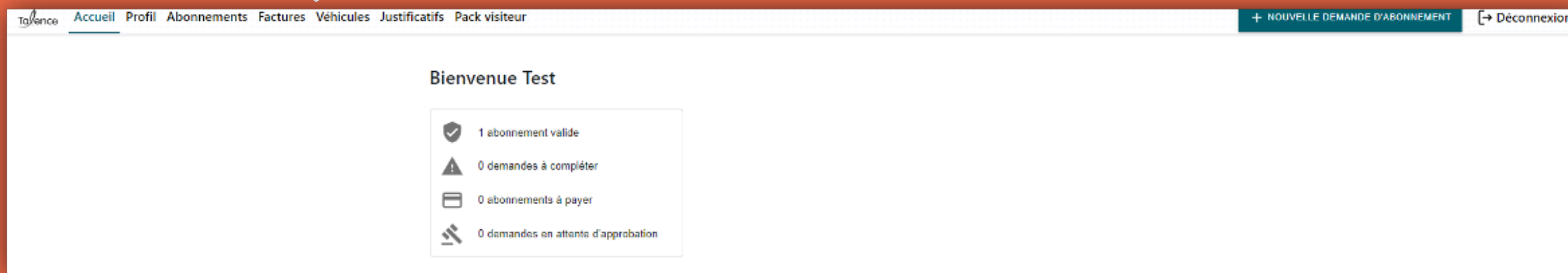
Cliquez sur  
« Compléter »  
pour télécharger  
vos justificatifs



# AJOUTER UN VÉHICULE

Cliquez sur l'onglet « Véhicules » de votre espace personnel et sur

**+ NOUVEAU VÉHICULE**

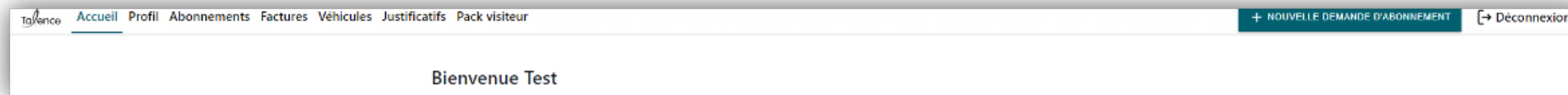


👉 Renseignez les champs puis cliquez sur « **enregistrer** ».

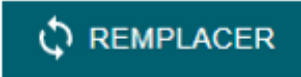
👉 **Attention**, pour abonner ce nouveau véhicule, n'oubliez pas de faire une nouvelle demande d'abonnement ou une demande de changement de véhicule afin qu'il puisse stationner dans votre zone.

# CHANGER DE VÉHICULE

Dans l'onglet « Véhicules » de votre espace personnel, vous pouvez visualiser la liste des véhicules.



## REMPACEMENT DÉFINITIF

- 🟡 Sélectionnez le véhicule que vous souhaitez désabonner :
- 🟢 Cliquez sur 
- 🟡 Sélectionnez « Remplacement définitif » puis « continuer ».
- 🟢 Sélectionnez le véhicule (si vous ne l'avez pas encore ajouté, cliquez sur « créer un véhicule »).
- 🟡 Téléchargez les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande.



**ATTENTION :** une **demande de remplacement est traitée sous 3 jours ouvrés** si le **dossier est complet**. N'hésitez pas à offrir des journées visiteurs au nouveau véhicule si vous souhaitez le stationner dans votre zone durant l'instruction de la demande.

# CHANGER DE VÉHICULE

## REMPACEMENT TEMPORAIRE

- ➊ Sélectionnez le véhicule que vous souhaitez temporairement désabonner.
- ➋ Cliquez sur **REMPACER**
- ➌ Sélectionnez « Remplacement temporaire » puis « continuer ».
- ➍ Renseignez l'immatriculation du véhicule de remplacement ainsi que la période concernée.
- ➎ Téléchargez les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande.

Vous pouvez **arrêter le remplacement temporaire** à tout moment pour réabonner votre véhicule initial en cliquant sur « **ARRÊTER** »

MON VÉHICULE

REMPACER + NOUVELLE DEMANDE D'ABONNEMENT Supprimer

Remplacement temporaire

Le véhicule d'origine 11AAA11 est temporairement remplacé jusqu'au 31/12/2023

ARRÊTER MODIFIER

Plaque d'immatriculation 🇫🇷 33AAA33 🔄

Marque

Modèle

Crit'Air

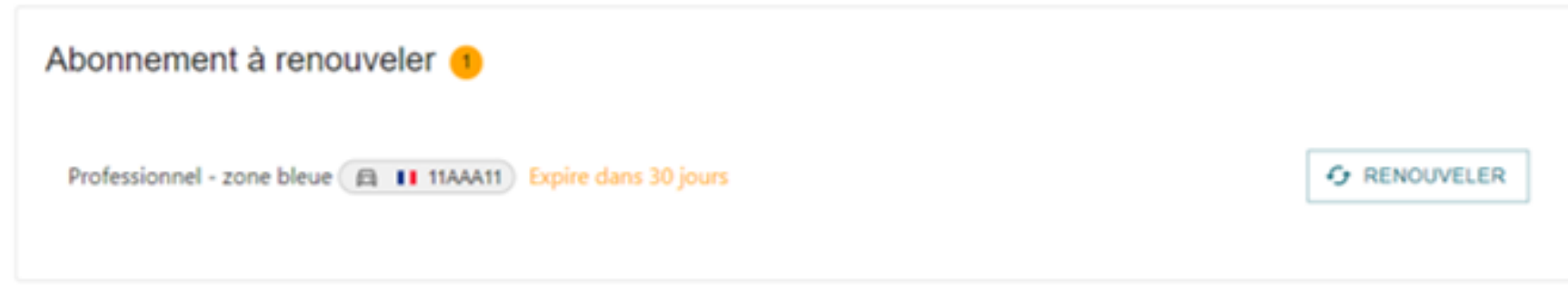
Couleur

Conducteur VEHICULE 1

**ATTENTION** : une demande de remplacement est traitée sous 3 jours ouvrés si le dossier est complet. N'hésitez pas à offrir des journées visiteurs au nouveau véhicule si vous souhaitez le stationner dans votre zone durant l'instruction de la demande.



# RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT



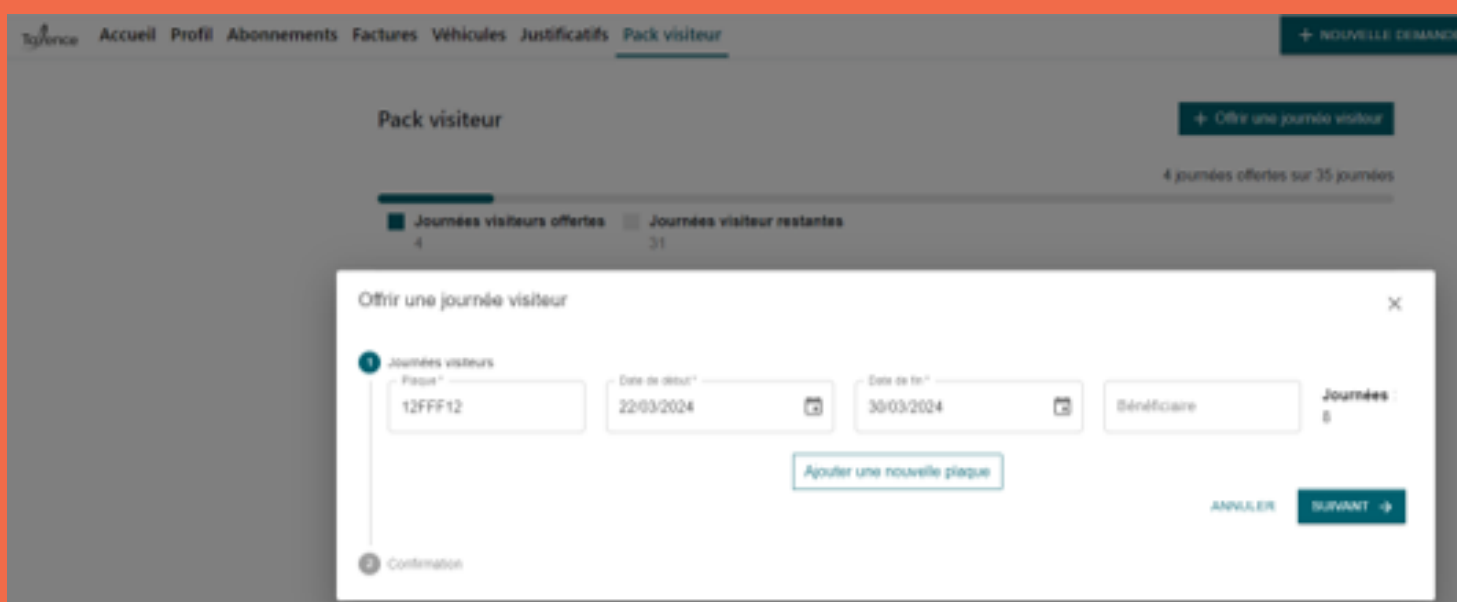
Lorsque vous recevez le mail vous alertant sur l'**échéance de votre abonnement**, connectez-vous à votre **espace personnel**, dans l'onglet « Accueil », sous la rubrique « Abonnement à renouveler », **cliquez sur « renouveler »**

- Validez la période de renouvellement et téléchargez vos justificatifs pour que votre demande soit traitée.
- ATTENTION :** Si vous ne renouvelez pas votre abonnement avant son échéance, votre véhicule pourra être verbalisé car les agents de contrôle n'ont aucun moyen de savoir que le véhicule a déjà bénéficié d'un abonnement auparavant. Cette démarche est à effectuer tous les 2 ans. Le renouvellement des abonnements permet à l'administration de vérifier que vous avez toujours le statut de résident. C'est la raison pour laquelle les justificatifs sont nécessaires à l'étude de votre demande de renouvellement.

# PACK VISITEUR

Dans l'onglet « Pack visiteur » de votre espace personnel, vous pouvez utiliser vos 35 jours par année civile si vous recevez des visiteurs.

Vous disposez de 35 jours à offrir par année civile (du 1er janvier au 31 décembre)



- Cliquez sur **+ Offrir une journée visiteur**
- Renseignez l'immatriculation du véhicule ainsi que la période souhaitée puis validez en cliquant sur « suivant ».
- Pour confirmer, cliquez sur **OFFRIR**
- Vos journées sont enregistrées. Vous recevrez un mail de confirmation.



# DÉMÉNAGEMENT

## DÉMÉNAGEMENT DANS UNE AUTRE ZONE RÉGLEMENTÉE (OU AU SEIN DE LA MÊME ZONE)

**PROFIL**


Identifiant

Type de compte Personne physique

Civilité Mme

Nom FRANCOIS

Prénom Test

N° Tél. Fixe 

N° Tél. Mobile

Email de contact

Adresse principale Rue de la République, 33400 TALENCE, FR

Compléments adresse principale

Adresse de facturation Rue de la République, 33400 TALENCE, FR

Compléments adresse de facturation

Adresse secondaire


Compléments adresse secondaire

Dans l'onglet « Profil », cliquez sur votre adresse principale actuelle.

Une fenêtre s'affiche à l'écran, complétez les champs et téléchargez votre nouveau justificatif de domicile.

Une fois votre demande de changement d'adresse validée, recevez un mail de confirmation.

Demande de changement d'adresse

 En cas de changement vers une autre zone de la Ville, votre abonnement sera modifié en conséquence : si la nouvelle zone est hors-périètre, l'abonnement sera automatiquement annulé.

1 Nouvelle adresse

Adresse principale

1 Rue des Fontaines, 78124 Mareil-sur-Mauldre, France

Effet du changement d'adresse

Pour maintenant

Pour plus tard

2 Justificatif

3 Confirmation de la demande

Abandonner SUIVANT

## DÉMÉNAGEMENT EN DEHORS D'UNE ZONE RÉGLEMENTÉE OU DANS UNE AUTRE COMMUNE

Prévenez le service stationnement par mail à [stationnement@talence.fr](mailto:stationnement@talence.fr) afin que les nouveaux résidents puissent réaliser leur demande d'abonnement



# SURVEILLANCE DES ZONES

Les **Agents de surveillance de la voie publique et la Police municipale** sont chargés de la **surveillance des différentes zones de stationnement**.

Dans les zones bleues, ils vérifient si les usagers ont apposé un disque de stationnement sur le tableau de bord et si le délai d'1h30 n'est pas dépassé.

En cas d'absence de disque de stationnement, ils procèdent au contrôle de l'immatriculation via leurs boîtiers électroniques. Lorsque votre abonnement est valide l'appareil reconnaît l'immatriculation enregistrée.

Un véhicule stationné sans abonnement, sans disque, sans jour visiteur ou en dépassement du délai d'1h30 est passible d'une contravention de 2ème classe soit 35 euros. La contravention établie est adressée par l'Officier du Ministère Public, par voie postale au propriétaire de la carte grise.

Dans les zones réglementées, le stationnement est surveillé de 9h à 19h, du lundi au samedi inclus.

Du 14 juillet au 15 août, ainsi que pendant les jours fériés, les zones ne sont pas soumises au contrôle.

## Modalité de contestation d'un avis de contravention

- Attendre la réception de l'avis de contravention dans lequel la procédure de contestation est indiquée.
- Adresser votre réclamation à l'Officier du Ministère Public. Vous pourrez aussi faire cette démarche directement en ligne, sur le site de l'ANTAI : <https://www.antai.gouv.fr/>



L'arrêté municipal n°112/1970 du 02/10/1970 limite le stationnement à 48h maximum.



**RAPPEL** : Il est interdit de stationner en dehors des marquages prévus à cet effet ainsi que sur : trottoirs, places réservées aux personnes à mobilités réduites, passages piétons, espaces de livraison, devant un garage et toute zone signalée comme interdite au stationnement.

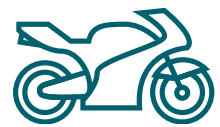
# VÉHICULES SPÉCIFIQUES



## VÉHICULE VERT

Véhicule de type GPL, électrique, hybride dont la référence en P3 sur votre carte grise est une des suivantes:  
EG - EN - EE - ER - EM - EH - EQ - EP - FG - FN - FL - GL - GH - GF - GM - GQ - GP - PE - PH - GN - NE - NH - EL.

**Sélectionnez l'abonnement « tarif vert » pour bénéficier de la gratuité sur toute la commune de Talence.**



## VÉHICULE 2 OU 3 ROUES MOTORISÉES

Utilisez les places de stationnement sur toutes les zones réglementées sans inscription préalable.



## CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT

Cette carte permet d'utiliser gratuitement toutes les places de stationnement ouvertes au public.

- Apposez votre carte sur le tableau de bord ou sur le pare-brise de manière bien visible.
- Sélectionnez l'abonnement « CMI » lorsque vous souhaitez enregistrer votre véhicule.

# Une question ?

Le service stationnement est à votre écoute



Hôtel de Ville – Rue du Professeur Arnozan



05 56 84 64 44



stationnement@talence.fr



Du lundi au mercredi : de 12h30 à 19h

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Vendredi : de 9h à 12h

Les demandes d'abonnements ou l'envoi de justificatifs par mail ne sont pas pris en compte, vous devez réaliser vos démarches :

Sur votre espace personnel : <https://talence.e-habitants.com/>

En Mairie : Les dépôts de dossier se font uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous : JE PRENDS RDV (sur le site de la Ville)